



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/GCF/1
4 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1997
13-17 janvier 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION À L'ÉCHELON MONDIAL

Rapport de l'Administrateur

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	2
I. LA SITUATION MONDIALE DANS LA PERSPECTIVE D'UN DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE : JUSTIFICATION D'UN PROGRAMME MONDIAL	3 - 7	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE ACQUISE EN MATIÈRE DE COOPÉRATION	8 - 13	3
A. Programmes mondiaux et interrégionaux	9 - 10	3
B. Ressources spéciales du Programme	11 - 12	4
C. Recommandations et enseignements tirés de l'expérience acquise	13	5
III. BUTS ET STRATÉGIE	14 - 17	5
IV. THÈMES PRIVILÉGIÉS	18	7
V. DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE GESTION	19 - 26	12
VI. DISPOSITIONS FINANCIÈRES	27 - 31	13
VII. DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	32	14

INTRODUCTION

1. Dans sa décision 95/23 du 16 juin 1995, le Conseil d'administration a regroupé sous une seule rubrique (1.3) les activités mondiales, interrégionales et spéciales, auxquelles il a affecté 4,2 % des ressources totales du PNUD. L'expression "programme mondial" désigne toutes les activités visées à la rubrique 1.3. Le présent document décrit le cadre du programme mondial pour la période de trois ans commençant en 1997, et en indique les objectifs généraux, les stratégies et les principes activités. Le programme mondial sera géré par le Bureau de l'appui à l'élaboration des politiques et des programmes (BAPP).

2. Le programme mondial représente l'aboutissement d'un large processus de consultation avec divers groupes spécialisés d'experts, certains organismes des Nations Unies partenaires du PNUD, et des bureaux du PNUD. Il se fonde sur la mission et le mandat du Programme approuvés par le Conseil d'administration dans sa décision 94/14. Il s'inspire également des conférences mondiales des Nations Unies depuis 1990, qui ont défini les principaux problèmes et enjeux d'un nouvel ordre du jour international.

I. LA SITUATION MONDIALE DANS LA PERSPECTIVE D'UN DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE : JUSTIFICATION D'UN PROGRAMME MONDIAL

3. Bien que le revenu mondial ait été multiplié par sept, en termes réels, depuis 50 ans, bien plus d'un milliard d'être humains vivent encore dans un état de pauvreté absolue et la pauvreté augmente dans le monde. La mondialisation risque de marginaliser de larges groupes sociaux – et même des pays entiers. L'ouverture des marchés, l'expansion des échanges, les investissements directs de fonds étrangers et l'exploitation de technologies nouvelles ont indubitablement pour effet de promouvoir l'efficacité et une croissance économique globale, favorisant par là le développement. Il n'empêche que dans la société mondiale naissante, la survie dépend de l'accès aux connaissances et à l'information – et que la majorité des pays les moins avancés n'ont pas les moyens de bénéficier des nouvelles technologies génériques. Si donc la mondialisation est susceptible d'être à long terme une source de bienfaits pour l'ensemble de l'humanité, les écarts entre pays et à l'intérieur d'un même pays pourraient encore s'élargir. Une grande partie des recherches récentes vont même jusqu'à contester l'existence des liens positifs supposés entre mondialisation, croissance et réduction de la pauvreté, ce qui est inquiétant.

4. Une autre caractéristique de la nouvelle économie mondiale est que la compétition pour les ressources ira s'intensifiant. Les risques de rejet social et d'abandon de l'environnement sont réels. L'environnement naturel est déjà de plus en plus menacé par l'industrialisation rapide, la motorisation, la croissance des mégapoles et l'augmentation de la pauvreté. Bien que la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement (CNUCED) ait fixé des objectifs précis pour une gestion et une exploitation durables des ressources naturelles, elle n'a pas indiqué les méthodes, pourtant si nécessaires, qui permettraient d'atteindre ces objectifs.

5. La puissance des grandes sociétés grandira avec la mondialisation, et s'accompagnera d'une diminution de l'influence des gouvernements, dont beaucoup sont criblés de dettes et se voient dans l'impossibilité d'équilibrer leurs budgets. L'érosion de la souveraineté des États, associée à la faiblesse des structures administratives de nombreux pays, exige qu'une action concertée soit entreprise pour améliorer le mode de gestion des affaires publiques.

6. Malgré le combat acharné mené pour offrir aux hommes et aux femmes les mêmes opportunités, l'inégalité entre les sexes demeure une des disparités les plus persistantes entre pays et à l'intérieur d'un même pays. Alors qu'environ 10 % des pauvres du monde sont des femmes, la féminisation de la pauvreté est un fait que nul ne peut méconnaître et qui requiert une réorientation radicale des concepts et des actions.

7. Pour faire du développement humain durable une réalité, il faut adopter une approche plus intégrée, où la croissance économique, l'équité sociale et la durabilité de l'environnement progressent au même rythme. Dans une telle approche, le PNUD, avec son vaste réseau de bureaux extérieurs, est tout désigné et est bien placé pour contribuer à l'établissement d'un cadre intégré de développement. Vu la complexité de cette tâche, il convient de favoriser l'application d'une approche pluridisciplinaire à la recherche et à la conception de méthodes comportant des instruments d'analyse et des indicateurs. Le programme mondial s'y emploiera, en étroite collaboration avec des établissements universitaires et autres institutions.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE ACQUISE EN MATIÈRE DE COOPÉRATION

8. Au cours du cinquième cycle, des ressources ont été prévues : au titre de programmes mondiaux antérieurs pour financer la recherche en matière de stratégie mondiale (94 millions de dollars); au titre des programmes interrégionaux, pour promouvoir l'application de techniques nouvelles (31 millions de dollars); et, au titre des programmes spéciaux, pour financer les travaux sur des thèmes jugés particulièrement importants par le Conseil d'administration (284 millions de dollars). Des évaluations minutieuses du programme mondial et interrégional et des ressources spéciales du Programme sont disponibles.

A. Programmes mondiaux et interrégionaux

9. Les programmes mondiaux et interrégionaux ont beaucoup contribué au renforcement des capacités de recherche des pays en développement et ont financé des activités de recherche d'une importance capitale – dans des domaines aussi divers que les vaccins, les médicaments et les variétés agricoles à fortes rendements – dont ont bénéficié des millions de personnes. Le PNUD est cofondateur d'organismes internationaux importants comme le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et le Programme spécial PNUD/OMS/Banque mondiale de recherche et de formation concernant les maladies tropicales. Des fonds substantiels ont été mobilisés par l'intermédiaire de ces

organismes et il a été procédé à une réorientation des investissements à l'échelon des pays afin que ceux-ci puissent réaliser leurs buts respectifs.

10. L'évaluation des programmes mondiaux et interrégionaux a en outre fait ressortir que plusieurs projets ont joué un rôle important en amenant les gouvernements et les organismes de développement à modifier leurs conceptions et leurs pratiques et à opter pour une approche pluridisciplinaire. C'est notamment le cas du Programme PNUD/Banque mondiale d'alimentation en eau et d'assainissement et du Programme de gestion urbaine. Le rapport d'évaluation appelle également l'attention sur le Programme relatif à la création de réseaux pour le développement durable, initiative qui s'est avérée extrêmement efficace en mettant en relief le rôle capital joué par l'information dans le renforcement de l'autonomie et des capacités.

B. Ressources spéciales du Programmes

11. Ces ressources ont contribué directement et de manière significative à la transformation du PNUD, qui était essentiellement une organisation des financement, en une organisation assumant un rôle plus énergique et souvent directeur dans d'importants domaines techniques et théoriques s'inscrivant dans le cadre général du développement humain durable. Elles ont permis de susciter des initiatives novatrices et fécondes dans les domaines d'action prioritaires du PNUD : nouvelles idées de programmes, nouveaux moyens de mettre en jeu les bénéficiaires et les partenaires du développement, nouvelles conceptions de la coopération pour le développement et utilisation ingénieuse de techniques nouvelles. L'évaluation souligne en outre que ces ressources semblent à l'évidence avoir permis de mobiliser d'autres ressources et institutions en appui aux buts du PNUD et de vulgariser les questions liées aux six domaines d'intérêt spécifiés dans la décision 90/34 du Conseil d'administration.

12. C'est ainsi que par le biais des tables rondes organisées par le PNUD, la coopération technique a été réorientée vers un développement privilégiant l'être humain et a mobilisé quelque 500 millions de dollars pour la République démocratique populaire lao et plus d'un milliard de dollars pour l'Angola. Le manuel et les directives sur la gestion de l'environnement, utilisé dans un programme de formation offert dans 115 pays, ont contribué à l'introduction des perspectives écologiques dans la planification du développement et ont démontré la nécessité de faire participer des organismes non gouvernementaux au processus de planification. Les ressources spéciales du Programme ont par ailleurs permis au PNUD d'apporter d'importantes contributions à des réunions d'une portée mondiale comme le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence sur les femmes. Le PNUD a également été en mesure d'entreprendre des initiatives qui ont mis en lumière le lien critique entre la santé, le développement et l'épidémie de VIH/sida.

C. Recommandations et enseignements tirés de l'expérience acquise

13. Le programme mondial mettra à profit l'expérience acquise et les enseignements tirés des programmes du cinquième cycle, et s'attachera à :

- a) Établir des indicateurs du développement fiables, tant pour les analyses de situation que pour l'évaluation des résultats atteints;
- b) Continuer à expérimenter, à innover et à rechercher d'autres méthodes de développement qui soient à la fois participatives et interdisciplinaires;
- c) Conserver à la mise en oeuvre du programme mondial une certaine souplesse pour pouvoir faire face à des problèmes importants ou récents revêtant une plus grande gravité sur les plan régional ou mondial;
- d) Promouvoir pleinement l'égalité entre les sexes dans toutes les initiatives;
- e) Inscrire les activités dans un cadre unifié, comportant un petit nombre d'objectifs à long terme et de grands programmes généraux;
- f) Assurer la cohésion à l'échelle du système en concevant et en exécutant de nouvelles activités compte tenu des programmes et priorités d'ordre général des régions et des pays et en étroite consultation avec tous les participants aux projets et les bénéficiaires;
- g) Affecter en priorité les ressources gérées à l'échelon mondial aux fonctions analytiques, normatives et consultatives et laisser aux bureaux de pays le soin d'administrer les activités opérationnelles.

III. BUTS ET STRATÉGIE

14. Le programme a les objectifs suivants :

- a) Promouvoir et préconiser une conception pluridisciplinaire du développement incorporant les questions sociales, l'environnement et l'égalité entre les sexes dans le cadre macro-économique;
- b) Aider les bureaux de pays et les bureaux régionaux à élaborer des programmes et faciliter l'accès aux connaissances, ainsi qu'aux meilleurs pratiques, instruments et méthodes applicables au développement humain durable;
- c) S'attaquer aux problèmes de développement importants ou récents et revêtant une plus grande gravité sur les plans mondial et régional.

15. À la fin de la période de trois ans, le programme mondial devrait avoir apporté une contribution majeure à l'élaboration d'un cadre présentant des aspects économiques, sociaux, environnementaux et relatifs à l'égalité entre les sexes. Cela confortera le rôle du PNUD en tant que participant aux activités de

plaidoyer et partenaire essentiel des gouvernements dans leur recherche d'approches intégrées et pluridisciplinaires du développement humain durable. Par ailleurs, les activités financées au titre du programme mondial auront pour effet de renforcer la capacité de réaliser un développement humain durable à l'échelon national, l'accent étant mis sur les méthodes d'élimination de la pauvreté. Enfin – ce qui est tout aussi important – en traduisant le large mandat du PNUD en instruments et méthodes pratiques, il aura été possible d'améliorer la qualité générale de la programmation et de l'exécution au PNUD.

16. La stratégie du programme mondial tient compte des facteurs suivants :
a) mandat du PNUD, processus de consultation et enseignements tirés de l'expérience acquise; b) avantage comparatif d'un programme dont la gestion est centralisée et qui couvre des questions d'une importance particulière sur le plan mondial; c) montant limité des ressources; d) complexité et portée des questions abordées. Elle possède les caractéristiques suivantes :

a) Le programme mondial s'attachera en priorité à soutenir l'élaboration de cadres politiques nationaux et de stratégies de programmes ainsi que la mise à l'essai de méthodes, indicateurs, directives et instruments susceptibles de promouvoir les buts du développement humain durable. Le programme mondial ne prévoit pas la gestion d'activités opérationnelles. Les interventions seront centrées sur l'octroi d'un appui et de conseils, avec parfois la mise à l'essai de nouvelles approches et de projets pilotes de démonstration dans certains pays. Le but poursuivi sera de mettre à profit les données d'expérience, les instruments et les méthodes disponibles, fruits de travaux antérieurs du PNUD et d'autres institutions;

b) Étant donné la complexité et la portée des questions couvertes, des efforts concertés seront déployés pour établir et renforcer des partenariats et alliances stratégiques avec divers agents du développement, en faisant appel tant au système des Nations Unies qu'à des organisations non gouvernementales (ONG), au secteur privé, à la communauté des chercheurs et à des centres d'études avancées;

– À la demande des bureaux de pays et des bureaux régionaux, le programme mondial financera l'élaboration de programmes régionaux et nationaux par l'intermédiaire de missions de formulation de programmes, et du recensement des compétences disponibles, étant entendu que l'exécution proprement dite du programme sera financée à partir d'autres sources;

– Le programme mondial portera en outre sur des activités stratégiques de recherche, d'analyse et de plaidoyer sur les tendances mondiales nouvelles qui se dessinent et sur des questions liées au développement humain durable;

– Le programme mondial encouragera les échanges fructueux d'enseignements tirés de l'expérience acquise aux échelons mondial et régional et fera mieux connaître les meilleures méthodes appliquées dans le monde, qui pourront être reproduites.

17. Les interventions relevant du programme mondial doivent satisfaire à la totalité des critères ci-après : a) se situer dans le cadre du mandat du PNUD tel qu'il est énoncé dans la décision 94/14; b) être fondées sur l'avantage comparatif du PNUD; c) valoriser les programmes de pays et les programmes régionaux.

IV. THÈMES PRIVILÉGIÉS

18. Les activités du programme mondial se répartiront entre les cinq grandes catégories décrites ci-dessous, qui sont étroitement liées. La promotion de l'égalité entre les sexes sera intégrée à toutes les activités.

A.1.3 Structures et contexte propices au développement humain durable

Cette catégorie englobe plusieurs questions interdépendantes intéressant tous les domaines prioritaires du PNUD. Elle couvre le suivi des recommandations issues de grandes conférences des Nations Unies et la promotion d'un cadre de développement intégré. Les principaux secteurs d'activité proposés sont les suivants :

A.1.3.1. Mise au point de méthodes de développement pluridisciplinaires de nature à favoriser la cohésion des impératifs économiques, sociaux et écologiques;

A.1.3.2. Établissement d'une série d'indicateurs applicables à l'évaluation des résultats atteints dans certaines situations et d'indicateurs intersectoriels permettant de mesurer les progrès réalisés sur la voie d'un développement durable centré sur l'être humain et favorisant l'égalité entre les sexes;

A.1.3.3. Promotion de la participation au développement d'organisations du secteur privé en établissant des structures juridiques et normatives propres à faciliter le fonctionnement de ces organisations, à faire progresser l'application de stratégies participatives et à permettre la création de réseaux et l'octroi d'un appui institutionnel;

A.1.3.4. Simplification de l'examen des progrès réalisés, depuis le Sommet pour la Terre de 1992, dans l'application des principes du développement durable et jumelage des stratégies d'élimination de la pauvreté et de gestion des ressources naturelles; élaboration et amélioration des méthodes et directives connexes;

A.1.3.5. Perfectionnement et élargissement du Programme de création de réseaux pour le développement durable et mise en oeuvre d'un nouveau programme de recherche orienté vers l'action et de projets novateurs; mise à l'essai d'approches et partenariats nouveaux permettant aux pays couverts par le programme d'exploiter au profit du développement humain durable les potentialités des techniques informatiques;

A.1.3.6. Promotion de la conception de techniques novatrices, écologiquement saines et appropriées favorables à la réalisation des objectifs du développement humain durable;

A.1.3.7. Mise au point des modalités et instruments du renforcement des capacités et détermination des meilleurs moyens de développer les capacités en vue de l'élimination de la pauvreté, de la création d'emplois, de la protection de l'environnement, de l'égalité entre hommes et femmes et d'une gestion rationnelle des affaires publiques.

B.1.3 Élimination de la pauvreté et moyens de subsistance durables

Cette catégorie a pour objet d'appuyer l'application des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement social et les décisions pertinentes des Nations Unies relatives à l'élimination de la pauvreté et à la promotion de moyens de subsistance durables. Le programme devrait améliorer la capacité qu'ont les pays d'élaborer, formuler et exécuter des stratégies et programmes intersectoriels nationaux d'élimination de la pauvreté. Les principaux domaines d'activité proposés sont les suivants :

B.1.3.1. Promotion de l'élaboration de structures et politiques macro-économiques adaptées à la lutte contre la pauvreté en entreprenant des activités de recherche et de plaidoyer sur les répercussions qu'ont les réformes économiques sur le niveau de vie des pauvres. Ces activités seront menées en étroite collaboration avec des organismes des Nations Unies et des instituts de recherche. Le programme prévoit également une collaboration stratégique avec certaines organisations du secteur privé pour faire face aux problèmes découlant de l'accélération de la mondialisation;

B.1.3.2. Perfectionnement des méthodes de mesure et de surveillance de la pauvreté en employant des indicateurs adaptés aux politiques pertinentes, en mettant au point des instruments d'enquête d'une utilisation plus rentable et en assurant une plus large diffusion des données et analyses relatives à la pauvreté. Les travaux seront effectués en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Banque mondiale, des instituts de recherche et des ONG;

B.1.3.3. Dans le cadre du programme et en collaboration avec l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, l'Organisation internationale du Travail et certains instituts de recherche, il sera procédé à une évaluation des politiques et des programmes sociaux – comme les fonds sociaux et les filets de sûreté – en vue d'améliorer leur impact sur l'élimination de la pauvreté, en particulier la féminisation de la pauvreté. Quelques initiatives concernant la pauvreté urbaine et rurale recevront aussi un appui. En outre, les pays bénéficieront d'une aide dans le domaine des questions sanitaires théoriques et pratiques liées à la pauvreté – y compris pour les recherches en matière de santé;

B.1.3.4. Promotion de l'application de stratégies particulièrement susceptibles d'améliorer les revenus primaires des pauvres et portant sur le

développement du secteur privé, la création d'emplois et l'obtention de moyens de subsistance durables. L'accent sera mis sur le microfinancement et la promotion des micro-entreprises et particulièrement sur l'égalité entre les sexes, en s'alliant avec les principaux agents d'exécution et donateurs et dans le cadre des initiatives en cours comme le groupe consultatif pour l'aide aux plus démunis, ainsi que sur la création de petites et moyennes entreprises. Le programme prévoit aussi une évaluation et la mise à l'essai de nouvelles stratégies et approches pilotes en vue d'accroître les capacités de programmation dans ce domaine;

B.1.3.5. En collaboration avec certains organismes, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et d'autres partenaires du développement, le PNUD appuiera le renforcement des capacités ainsi que des recherches socio-économiques appropriées permettant de mieux comprendre l'interdépendance entre l'épidémie de VIH/sida et le développement et les mesures à adopter pour susciter des actions d'envergure, efficaces et durables des gouvernements et du secteur privé.

C.1.3 Environnement, gestion des ressources naturelles et énergie

Dans cette catégorie de programmes, l'objectif est d'aider le PNUD à atteindre les objectifs fixés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement pour ce qui est de la gestion et de l'exploitation durable des ressources naturelles et de promouvoir une gestion durable de l'énergie. Le programme devrait avoir un impact positif sur les moyens qu'ont les pays de concevoir et d'exécuter des programmes de développement écologiquement durables. Les principaux domaines d'activité proposés sont les suivants :

C.1.3.1. Accroissement des capacités nationales d'élaborer et d'exécuter des programmes de gestion durable des ressources énergétiques, écologiques et naturelles en mettant en oeuvre des programmes de création de réseaux, de formation et d'octroi de bourses, de perfectionnement et d'échanges, en renforçant le réseau de conseillers en matière de développement durable et en mettant à l'essai de nouvelles approches et un développement stratégique dans de nouveaux domaines;

C.1.3.2. Conception de méthodes novatrices et encourageant l'égalité entre les sexes permettant d'assurer la sécurité alimentaire au moyen d'une agriculture durable. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités et le développement stratégique ainsi que sur la démonstration des meilleures pratiques grâce à la création de réseaux. Un deuxième élément a pour but le resserrement des liens avec le GCRAI;

C.1.3.3. Assistance aux efforts nationaux et diffusion des meilleures méthodes de gestion durable des ressources en eau en reconnaissant que la gestion des eaux douces, du littoral et du milieu marin sont indissociables. Les activités comprennent le renforcement des capacités, l'appui à l'initiative "Global Water Partnership" (association mondiale pour l'eau), à la gestion de

l'eau dans les terrains secs et à une nouvelle initiative concernant la gestion des océans et des zones côtières;

C.1.3.4. Appui à l'action entreprise pour développer une capacité nationale d'établir et d'exécuter des programmes nationaux de sylviculture mettant fin à la destruction des forêts et assurant une exploitation durable des ressources forestières, essentiellement dans le cadre des initiatives du PNUD "Forest Capacity Programme" (programme de développement des compétences forestières) et "Forest Partnership Agreement" (association pour la préservation des forêts). Une aide sera en outre accordée au Groupe intergouvernemental d'experts de la forêt;

C.1.3.5. Modification des méthodes habituelles d'exploitation de l'énergie pour privilégier une énergie durable en faisant des services énergétiques un instrument du développement socio-économique. Plus précisément, le programme aidera les bureaux de pays à mettre en pratique des concepts touchant l'énergie durable en encourageant le recours à des techniques ainsi qu'à des structures juridiques et institutionnelles favorisant l'obtention d'un bon rendement énergétique et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables; création d'associations mondiales pour une énergie durable; et poursuite de la coopération établie dans ce domaine avec la Banque mondiale par l'intermédiaire du Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique;

C.1.3.6. Enrichissement de la base de données en fonction desquelles sont prises les décisions concernant le développement durable, par le biais de l'établissement de rapports de fond, de l'organisation de séries de conférences et de séminaires sur la pauvreté, l'égalité entre les sexes et l'environnement et de l'octroi d'un appui au rapport sur les ressources mondiales. Un autre élément a trait à l'élaboration d'un programme sur l'économie écologique et d'indicateurs sur le développement durable qui seraient utilisés à l'échelon des pays.

D.1.3 Promotion de la femme et égalité entre les sexes

Dans cette catégorie de programmes, l'objectif est d'accroître la capacité d'appliquer les recommandations de la quatrième Conférence sur les femmes. On escompte qu'il sera possible d'améliorer la participation des femmes et de développer la capacité d'incorporer systématiquement l'égalité entre les sexes dans les programmes de développement et les structures juridiques et politiques. Les principaux domaines d'activité proposés sont les suivants :

D.1.3.1. Renforcement de la capacité qu'ont les institutions nationales d'entreprendre des analyses des politiques socio-économiques influant sur l'égalité entre les sexes et de mettre en place des structures juridiques et politiques tenant pleinement compte de cette égalité. Un deuxième élément de ce programme consistera à mettre au point des indicateurs de la situation macro-économique et de la pauvreté des hommes et des femmes qui seront utilisés pour intégrer l'analyse de la condition des deux sexes dans les stratégies nationales d'élimination de la pauvreté;

D.1.3.2. Renforcement des capacités nationales de formulation, d'élaboration et de suivi des programmes incorporant l'égalité entre les sexes, à titre expérimental, dans certains pays. Le programme encouragera en outre les recherches sur l'égalité entre les sexes et la création de réseaux pour l'acquisition de compétences, en vue d'améliorer l'accès aux connaissances et l'échange de données sur les meilleures pratiques. Les activités seront conçues en consultation avec les membres du Groupe consultatif commun des politiques;

D.1.3.3. Assistance au système du coordonnateur résident pour assurer sur tous les plans le suivi de la Conférence, en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. On s'emploiera notamment à renforcer la participation des femmes aux processus de prise de décisions et à leur ouvrir un plus large accès aux ressources économiques.

E.1.3 Gestion du développement et des affaires publiques

Cette catégorie de programmes a pour objectif d'aider les pays à acquérir la capacité de bien gérer les affaires publiques à l'appui de quatre domaines d'intérêt prioritaires du PNUD. Le programme devrait avoir des effets positifs sur la conception et la diffusion de systèmes rationnels de conduite des affaires publiques en vue de l'élimination de la pauvreté – et sur le renforcement de la capacité et de la visibilité du PNUD en matière de gestion des services au profit d'un développement centré sur l'être humain. Les principaux domaines d'activité proposés sont les suivants :

E.1.3.1. En collaboration avec des organismes comme l'Union interparlementaire et la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, conception, mise à l'essai et diffusion de méthodes de renforcement des organes exécutifs, législatifs et judiciaires pour une saine gestion des affaires publiques dans certains pays. Ceux-ci seront en outre aidés à élaborer et mettre en oeuvre leurs propres programmes de conduite des affaires publiques en vue de l'élimination de la pauvreté;

E.1.3.2. Appui aux projets nationaux qui s'attachent à promouvoir la décentralisation et la gestion des affaires publiques à l'échelon local. À partir de cette expérience, mise au point d'instruments et de méthodes propres à renforcer les capacités de décentralisation des processus de planification, de financement et d'exécution et recherche des liens entre certains aspects de la décentralisation et l'élimination de la pauvreté. Les activités seront menées en collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé, des universités de pays développés et en développement et des réseaux d'ONG;

E.1.3.3. Dans le domaine de la gestion du secteur public et de l'obligation redditionnelle, conception et mise à l'essai de méthodes propres à renforcer la capacité nationale de gestion économique et financière, en ce qui concerne notamment la gestion de la dette et le commerce, une gestion plus transparente et efficace de l'aide et la responsabilité assumée dans ce domaine, ainsi qu'une réforme de la fonction publique prévoyant, entre autres dispositions, une participation des femmes. Dans cette perspective, fourniture

d'une assistance aux projets de gestion du secteur public de pays déterminés à l'appui des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Les partenaires naturels du PNUD incluront la CNUCED, la Banque mondiale et le Département des services d'appui et de gestion pour le développement;

E.1.3.4. Pour ce qui est de la gestion urbaine, documentation et diffusion d'informations sur des problèmes critiques associés à l'environnement, l'égalité entre hommes et femmes, les transports et l'utilisation de l'énergie, la pauvreté et la gestion des affaires publiques dans les zones urbaines conduisant à l'établissement de plans d'action et à des investissements à l'échelon des villes. Ces activités seront entreprises en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains et l'Assemblée mondiale des villes et des autorités locales.

V. DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE GESTION

19. Le programme mondial ne compte plus que cinq catégories de programmes, contre plus de 40 dans le cinquième cycle. Des directives opérationnelles instituant des mécanismes uniformes d'élaboration, de suivi, d'évaluation et de financement des programmes ont été établies.

20. Approbation des programmes. Un programme cadre sera mis au point pour chaque catégorie. On disposera ainsi d'un instrument de gestion qui favorisera la coordination et la complémentarité d'activités spécifiques des programmes et leur conformité avec les objectifs généraux du programme mondial. Des descriptifs de projets seront établis et s'inscriront dans chaque grand programme cadre. Chaque projet sera soumis, pour examen technique et approbation, à un comité consultatif du programme qui sera réuni par le BAPP et auquel des représentants des bureaux régionaux et d'autres organes du PNUD seront invités à participer.

21. Dans sa décision 95/25, le Conseil d'administration a souligné la nécessité de resserrer les liens entre les programmes nationaux et les programmes mondiaux, interrégionaux et régionaux pertinents du PNUD, de manière à améliorer l'impact de tous ces programmes. Leur cohésion sera assurée moyennant des plans de travail annuels élaborés conjointement avec les bureaux régionaux et directement liés au plan de travail général du PNUD. En outre, la conception, l'élaboration et l'approbation des propositions de programmes mondiaux s'effectueront en étroite collaboration avec les bureaux régionaux en ayant recours à des équipes spéciales interbureaux, des centres de coordination de bureaux et des détachements de personnel.

22. Les activités opérationnelles ne bénéficieront d'aucun financement. Il n'y aura d'interventions à l'échelon des pays que si les bureaux de pays sollicitent un appui à des activités d'élaboration de programmes et de mise à l'essai de nouvelles approches et méthodes et si leur demande a été approuvée par les bureaux régionaux.

23. Exécution et suivi. L'exécution du cadre de coopération à l'échelon mondial incombera au premier chef au Bureau des Nations Unies pour les services

d'appui aux projets. Elle impliquera également la participation de diverses entités – gouvernements, organismes des Nations Unies, ONG, etc. On s'attachera tout particulièrement à créer des associations stratégiques et des réseaux de compétences avec des institutions, groupes de réflexion, experts et universitaires afin que le processus de programmation puisse tirer parti des compétences, connaissances, nouvelles idées et ressources disponibles.

24. Des efforts concertés seront déployés pour améliorer le suivi des activités du programme mondial. Un système d'information sur la gestion du programme mondial lié au système d'information financière et de gestion sera établi pour suivre et superviser tous les programmes mondiaux, afin d'assurer leur conformité avec les objectifs généraux du PNUD et contrôler leur qualité.

25. Évaluation et mesure de l'impact. Toutes les évaluations ont souligné la nécessité d'utiliser, pour mesurer l'impact, des procédures systématiques, des repères et des critères de succès permettant d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs des projets. Dans la mesure du possible, toutes les propositions de projets et de programmes financées au titre du programme mondial seront donc évaluées en fonction d'indicateurs. Mais comme dans certains domaines, on ne dispose pas d'indicateurs, un objectif primordial du programme sera d'établir de tels indicateurs et repères.

26. Les dispositions relatives à l'évaluation, établies par le Conseil d'administration dans sa résolution 95/32, s'appliquent également au programme mondial. Des rapports d'activité annuels sur chaque catégorie de programmes seront soumis par les directeurs de divisions au Directeur du BAPP. Une évaluation sera établie séparément, la troisième année, dans le cadre de l'évaluation globale du programme mondial fondée sur des indicateurs d'impact quantifiables indiqués dans les descriptifs de projets. Un rapport intérimaire sur le programme mondial sera alors présenté au Comité de surveillance de la gestion des programmes. Le rapport accompagné de recommandations sera présenté au Conseil d'administration lors de sa troisième session de 1999. À la même session, un rapport final d'évaluation du programme mondial sera soumis au Conseil dans un document de séance.

VI. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

27. Conformément à la décision 95/32 du Conseil d'administration, dans laquelle le Conseil prie l'Administrateur "d'adopter des mesures pour renforcer le système d'obligation redditionnelle et de responsabilité", il a été décidé que le Bureau de l'administration et des finances sera chargé, au BAPP, de gérer et de surveiller les fonctions de financement du programme et de tous ses fonds et fonds d'affectation spéciale à compter du 1er juillet 1996, les rapports étant adressés directement au Directeur de la Division des finances.

28. Sur le montant de 126 millions de dollars inscrit à la rubrique 1.3, dont on estime qu'il sera disponible pour la période 1997-1999, 3 millions sont affectés à l'appui au bureau chargé des rapports sur le développement humain et 9 millions aux dépenses imprévues et gérées par l'Administrateur. Le solde sera réparti entre les cinq catégories de programmes conformément aux principales

priorités du PNUD et aux directives sur le financement stratégique émises par les cadres supérieurs.

29. Dans le passé, le BAPP a réussi à mobiliser une bonne partie des ressources destinées aux programmes de base du PNUD. Pendant le cinquième cycle, il a géré des fonds au titre de la participation aux coûts et des fonds d'affectation spéciale se chiffrant à quelque 152 millions et 128 millions de dollars, respectivement. Des efforts concertés continueront à être entrepris pour mobiliser des ressources supplémentaires, le programme mondial servant de catalyseur. Des objectifs seront assignés au montant des fonds mobilisés pour chaque catégorie de programmes, en fonction des propositions formulées.

30. Outre les ressources de base et les ressources extrabudgétaires, le PNUD gère plusieurs fonds et organismes existants, comme le Fonds pour l'environnement mondial, le Protocole de Montréal, Capacités 21 et le Fonds d'équipement des Nations Unies, le financement indépendant s'élevant à 850 millions de dollars pour le cinquième cycle. Certaines activités du programme mondial seront mises au point conjointement avec ces organismes et pourront faire appel à leurs ressources et compétences.

31. De plus, comme par le passé, des sommes considérables affectées à des activités gérées ou mises en train par le BAPP seront prélevées sur des fonds disponibles au titre des objectifs concernant l'allocation des ressources de base aux pays ou sur des ressources régionales compte tenu des priorités des programmes de pays ou des programmes régionaux.

VII. DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

32. Le présent cadre de coopération à l'échelon mondial est soumis à l'approbation du Conseil d'administration.
